



Préavis de la Municipalité concernant l'adoption du projet et d'une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du Chemin du Closel avec trottoir et éclairage public.

No 135/2013

**LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE
AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre le présent préavis en vue de l'adoption du projet et d'une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du Chemin du Closel avec trottoir et éclairage public.

1. HISTORIQUE

Lors de l'élaboration du précédent plan général d'aménagement du territoire, étudié et finalisé par les autorités de l'époque en 1992, ces dernières avaient prévu de zoner certains terrains au lieu-dit « Le Closel » en zone industrielle, dont la parcelle RF 70.

Un changement de propriétaire, en 1991, a permis à la Municipalité d'obtenir une cession de terrain de 153 m² et ceci gratuitement, dans le but de réaménager la route bordant la parcelle RF 70 lors de son développement futur, l'ancien chemin du Cimetière.

Cette zone fut l'objet de plusieurs projets de constructions industrielles pendant les années 1990-2000, mais aucun n'a été finalisé suite à diverses oppositions rencontrées lors des mises à l'enquête.

L'actuel plan général d'affectation, validé par le canton de Vaud en août 2010, a prévu un changement d'affectation de ces terrains de la zone industrielle en zone mixte, habitats et activités.

La construction de locaux industriels n'intéressait pas les promoteurs ou constructeurs, c'est pourquoi la Municipalité a proposé une zone mixte permettant de créer des logements, ainsi que de l'activité, de l'artisanat ou du commerce sur une emprise minimum de 50 % de la surface construite.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Depuis plusieurs années, la Municipalité s'efforce de proposer une sécurité pour les piétons par la création de nombreux tronçons de trottoir afin de garantir à nos concitoyens des déplacements sûrs.

Les derniers tronçons réalisés sont ceux de la rte du Chalet-à-Gobet, de la rte Sur le Pont, du ch. des Charbonnières partie sud et de la rue du Village avec le ch. Montaney et la rte d'Echallens.

Dans le développement de la parcelle RF 70, construction de logements et d'activité, une sécurisation de la route est nécessaire. De plus, le futur projet de la parcelle RF 749 avec de nouveaux logements et commerces, l'accès au cimetière, l'emplacement de différentes activités de loisirs tels que le skate parc, le terrain de football ainsi que le boulodrome, nous obligent à réaménager ce tronçon en y créant différents aménagements selon la liste ci-après.

3. TRAVAUX PROPOSES

La Municipalité a mandaté le bureau Courdesse et Associés SA à Echallens afin de réaliser le plan définitif des travaux et aménagements de la rue du Closel.

Le présent préavis comprend les aménagements et travaux suivants :

- a) création d'un trottoir de 1m50 bordant la parcelle 70, jusqu'à la limite de parcelle no 539 d'une longueur totale de 145m
- b) élargissement de la chaussée de 1m jusqu'à l'angle de la parcelle no 539 d'une longueur totale de 145m
- c) reprise des eaux de chaussée
- d) construction d'un réseau d'éclairage public

A noter que la création des places de parc sises le long de la chaussée du Closel, sur les parcelles RF 70, 993 et 994 est à charge du propriétaire.

Le trottoir étant construit sur une parcelle privée, une servitude publique sera inscrite au Registre foncier.

4. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Pour une parfaite compréhension des travaux objets du présent préavis, nous vous remettons en annexe des copies des plans des travaux et aménagements prévus.

Toutefois, il sera important de coordonner le déroulement de ces travaux avec le démarrage de la construction du quartier sis Sous la Ville afin de garantir en tout temps le passage unique des véhicules lourds sur le Chemin du Closel.

5. COUT DES TRAVAUX ET INFLUENCE SUR LES BUDGETS FUTURS

Le coût global des travaux s'élève à Fr. 210'000.00. Le montant correspond à un chiffre très précis car il est basé sur le retour des soumissions des entreprises.

	Fr.
Installation de chantier	5'000.00
Trottoir	44'000.00
Chaussée – variante béton	40'500.00
Reprise des eaux de la chaussée	26'000.00
Eclairage public (fouille et socles)	17'000.00
Eclairage public (6 mâts et raccordement)	24'000.00
Total honoraires (y compris servitude)	23'000.00
	TOTAL
	179'500.00
TVA 8 % (environ)	14'500.00
Total du devis estimatif TTC	194'000.00
Divers et imprévus (environ)	16'000.00
TOTAL GENERAL T.T.C.	210'000.00

En tenant compte d'un amortissement sur 30 ans et d'un taux d'intérêt aléatoire de 3,5%, la charge financière totale est de Fr. 323'925.00. Cela représente une annuité de Fr. 14'350.00 la première année qui diminue régulièrement pour être de Fr. 7'245.00 la dernière année.

6. CONCLUSIONS

Afin de sécuriser les piétons et d'améliorer la fluidité du trafic en regard avec les nouvelles habitations sises au Closel et Sous la Ville, la Municipalité de Froideville vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la volonté de sécuriser les déplacements routiers et piétonniers dans notre commune,
- vu la nécessité d'améliorer la qualité de vie à l'intérieur du village,
- vu la volonté d'étendre notre réseau de trottoirs,
- vu le préavis No 135/2013 du 25 mars 2013,
- vu que ce projet figure dans le tableau des investissements de la période 2011-2016,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre tous les travaux et réalisations prévus dans le présent préavis.
2. de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de Fr. 210'000.00 (deux cent dix-mille francs).
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2 auprès d'un établissement financier de son choix et aux meilleurs conditions du moment.
4. d'autoriser l'amortissement du montant emprunté sur une durée de 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET



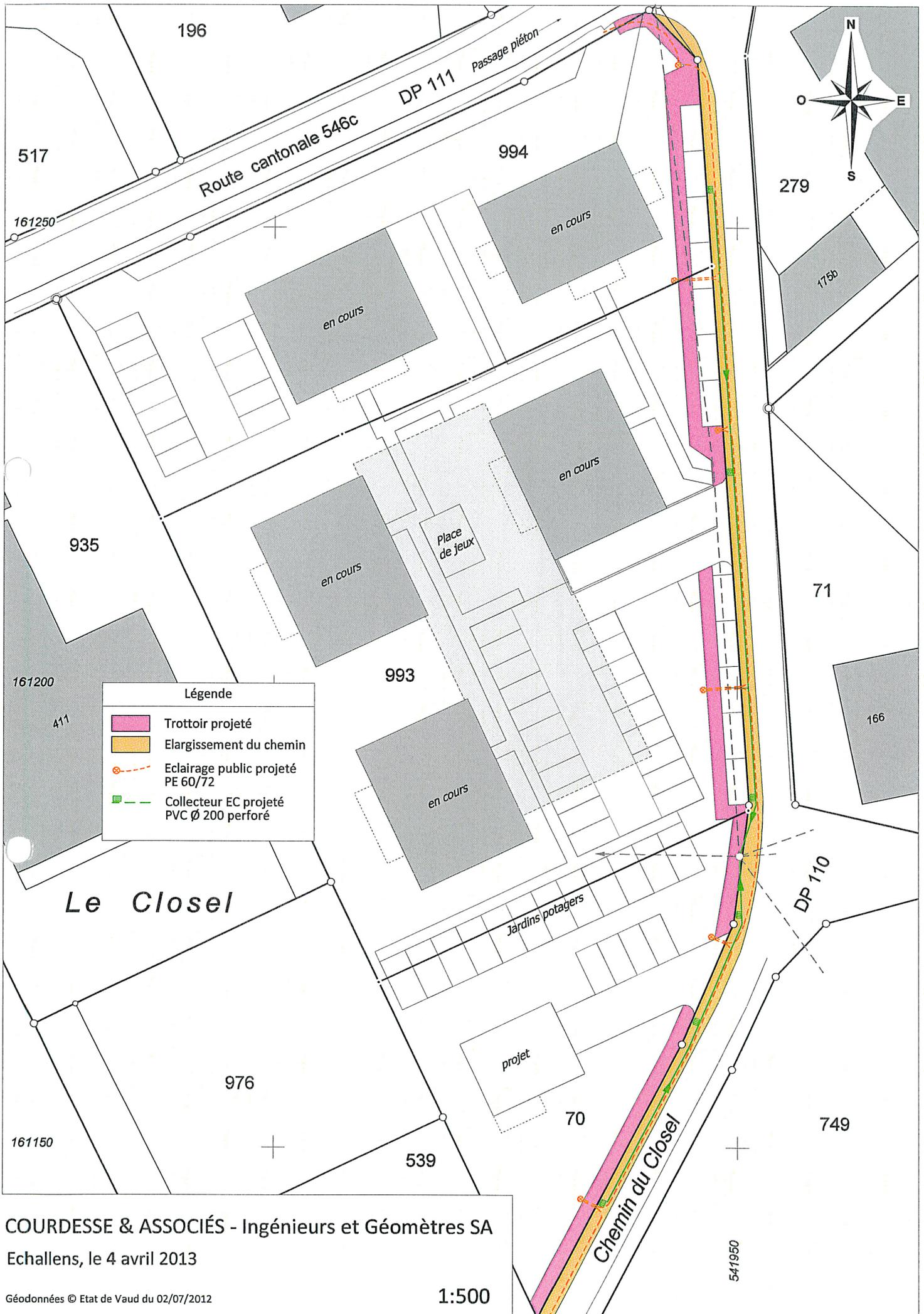
La Secrétaire :

Alice HENRY

Annexe : plan

Froideville, 25 mars 2013/MG/ah

Responsable : Routes : M. M.Girod Municipal



COURDESSE & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres SA
 Echallens, le 4 avril 2013

Géodonnées © Etat de Vaud du 02/07/2012

1:500